

23) Marché de gré à gré passé avec la SOCIETE SOREMA pour la fourniture de mobilier scolaire.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré qui a été passé avec la SOCIETE SOREMA pour la fourniture de mobilier scolaire à la Commune de Saint-Denis, pour un montant de 4.911.000. F CFA.

Je mets la question aux voix :/."

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis le 8, juillet 1964
P/ de Préfet
Le Secrétaire Général P. S.
Signé : J. M. Roussier